

Pourquoi se préoccuper des RDD?



Les RDD comptent pour 1% des déchets municipaux mais représentent un danger potentiel pour la santé et l'environnement.

Pour s'en débarrasser de façon adéquate, il faut simplement consulter la liste fournie dans ce dépliant ou encore communiquer avec la Maison de l'environnement. Cette liste recense les entreprises et les organismes qui récupèrent certains RDD sur le territoire de Verdun.

Le problème avec certains RDD:

- Les ampoules fluocompactes contiennent jusqu'à 5 mg de mercure, un métal lourd hautement toxique qui contamine le sol et la nappe phréatique et qui peut entraîner des troubles graves de santé lors d'une exposition prolongée.
- Les piles contiennent plusieurs métaux lourds comme le plomb, le mercure, le nickel, le zinc et le cadmium. Ces métaux lourds sont tous des produits toxiques au sens de la Loi canadienne de protection de l'environnement.
- Les produits issus des technologies de l'information et des communications contiennent eux aussi des métaux lourds pouvant entraîner de graves problèmes de santé et contribuant à la contamination des sols et des nappes phréatiques lorsqu'ils ne sont pas gérés adéquatement.

Comment reconnaître les RDD?

Pour reconnaître les RDD, il suffit de vérifier sur le contenant du produit si l'un des symboles suivants apparaît. Si tel est le cas, il s'agit d'un RDD et il faut le gérer comme il se doit. Par contre, il arrive que sur certains contenants, ces symboles n'apparaissent pas mais les produits sont tout de même considérés comme des RDD, il faut donc rester vigilant!



Corrosif: La substance entraînera des brûlures sur la peau et les yeux, en cas de contact direct, ou sur la gorge et l'estomac, en cas d'ingestion.



Explosif: Lorsque chauffé ou percé, ce contenant peut exploser et entraîner de graves blessures.



Inflammable: Ce produit doit être tenu à l'abri de toute source de chaleur, flammes ou étincelles pour éviter qu'il ne prenne feu. Tout objet imbibé de ce produit pourrait s'enflammer tout seul.



Poison: Ce produit peut entraîner des malaises ou la mort lorsqu'il est avalé, léché ou même touché ou inhalé.



Les RDD sont interdits dans la collecte des déchets municipaux. Il faut donc en disposer de façon adéquate.

Les résidus domestiques dangereux (RDD)



J'en fais quoi?



Pour tout autre renseignement, communiquez avec nous !



673, 1^{re} Avenue
(sous-sol de la Mairie d'arrondissement)
Verdun
514 765-8378 (VERT)
infoenvironnement@verdun.ca



Résidus domestiques dangereux	Ampoules fluocompactes	Cellulaires et piles de cellulaires	Piles jetables et/ou rechargeables	TIC*	Cartouches laser et à jet d'encre
Mairie d'arrondissement (bureau Accès Verdun) 4555, rue de Verdun Composez le 311	X	X	X		X
Centre communautaire Marcel-Giroux 4501, rue Bannantyne 514 765-7150	X	X	X		X
Centre communautaire Elgar (poste d'accueil) 260, rue Elgar 514 765-7270	X	X	X		X
Maison de l'environnement 673, 1 ^{re} Avenue 514 765-8378 (VERT)	X	X	X	X	X
Centre culturel de Verdun (poste d'accueil) 5955, rue Bannantyne 514 765-7170	X	X	X		X
Ateliers municipaux – Travaux publics 1177, rue Dupuis 514 765-7200	X	X	X	X	X
Pompiers – Caserne 66 4396, boul. LaSalle Quartier de Wellington–de l'Église		X	X		
Pompiers – Caserne 67 911, boul. René-Lévesque Quartier de L'Île-des-Soeurs		X	X		
Caisses Desjardins 5035, rue de Verdun 514 766 8591 www.desjardins.com/recuperationdesmobiles		X			
Rona 4050, rue Wellington 514 362-9291	X				
Écocentre Eadie 1868, rue Cabot (entre Anger et Eadie) 514 872-0384 ou 311	X	X	X	X	X
Nouveau! Écocentre LaSalle 7272, rue Saint-Patrick (entre Senkus et Léger) 514 872-0384 ou 311	X	X	X	X	X

*TIC est une abréviation qui signifie les produits des technologies de l'information et des communications. Cette catégorie inclut les articles suivants : téléviseurs, lecteurs DVD et VHS, chaînes stéréo et radios, ordinateurs personnels et portatifs, écrans de tous genres et imprimantes, scanners et autres périphériques.

Les autres RDD!

• **Peinture:** Plusieurs détaillants, dont RONA, sont membres du programme éco-peinture qui a pour mission de récupérer et valoriser la peinture et les contenants. Consultez le site www.eco-peinture.ca pour connaître d'autres lieux de dépôt.



• **Bouteilles de propane:** Demandez à votre centre de remplissage s'il reprend vos vieilles bouteilles.

• **Huiles usées:** Certains garages récupèrent les huiles usées, les filtres et les contenants vides. Pour une liste détaillée des adhérents au programme, consultez le site www.soghu.ca. Notez que le Canadian Tire fait partie de cette liste.



• **Batteries d'automobiles:** Les garages et les Canadian Tire récupèrent les batteries d'automobiles.

• **Médicaments:** La plupart des pharmacies sur le territoire de Verdun reprennent les médicaments et les sirops périmés.



• **Pneus:** Les pneus sont habituellement récupérés par les garages et les entreprises qui vendent ou posent des pneus.

Les écocentres récupèrent également les RDD de toutes sortes. Deux écocentres sont situés à proximité de l'arrondissement soit l'écocentre Eadie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle. Pour plus de renseignements, consultez le site ville.montreal.qc.ca/ecocentres ou encore composez le **514 872-0384** ou le **311**.